

12. Affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2023 Budget annexe du service de l'eau et d'assainissement

Le Conseil Municipal, après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2024, statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2024, constatant que le Compte Administratif présente :

- un excédent de fonctionnement de 128 923.06 €

Décide d'affecter le résultat comme suit :

- Résultat de la Section de Fonctionnement à affecter :

Résultat de l'exercice :	Excédent	12 368.42 €
Résultat reporté de l'exercice antérieur	Excédent	116 554.64 €
Résultat comptable cumulé :		Excédent 128 923.06 €

- Besoin réel de financement de la Section d'Investissement :

Résultat de la Section d'Investissement de l'exercice	Excédent	104 507.48 €
Résultat reporté de l'exercice antérieur	Excédent	21 741.55 €
Résultat comptable cumulé :		Excédent 126 249.03 €
Dépenses d'Investissement engagées non mandatées :		0.00 €
Recettes d'Investissement restant à réaliser		0.00 €
:		
Soldes des restes à réaliser :		0.00 €
Besoin réel de financement	Excédent	0.00 €

Le résultat d'investissement ne fait pas ressortir un besoin de financement. Il n'est donc pas nécessaire d'affecter en investissement une partie du résultat de la section de fonctionnement

- Transcription budgétaire de l'affectation du résultat :

Section de Fonctionnement		Section d'investissement	
Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes

D 002 déficit reporté	R 002 Excédent reporté 128 923.06 €	D 001 solde d'exécution N-1	R 001 Solde d'exécution N-1 126 249.03 €
			R 1068 excédents de fonctionnement capitalisé

13. Vote du budget principal et du budget annexe du service de l'eau et d'assainissement 2025

Le Maire expose au conseil que les budgets 2025 ont été votés de la manière suivante :

B.P. 2025 M57 :

FONCTIONNEMENT :

- Recettes : 1 021 545.55 €
- Dépenses : 1 021 545.55 €

INVESTISSEMENT :

- Recettes : 197 925.36 €
- Dépenses : 197 925.36 €

B.P. 2025 M49 :

FONCTIONNEMENT :

- Recettes : 339 283.73 €
- Dépenses : 339 283.73 €

INVESTISSEMENT :

- Recettes : 251 040.58 €
- Dépenses : 251 040.58 €

Le Conseil Municipal DÉCIDE À L'UNANIMITÉ :

- **D'ACCEPTER** les recettes et les dépenses des budgets 2025 détaillés ci-dessus.

14. Vote des taux des taxes directes locales 2025

Le Maire expose au conseil que cette année pour l'équilibre budgétaire, il convient de reconduire le taux des taxes directes locales :

- 29.92 % pour la taxe du foncier bâti pour une base de 408 300 €
- 106.31 % pour la taxe du foncier non bâti pour une base de 1 700 €

- 33.88 % pour la taxe d'habitation pour une base de 136 200 €
- 21.81 % pour le taux de la cotisation foncière entreprise (CFE) pour une base de 27 200 €

Le Conseil Municipal DÉCIDE À L'UNANIMITÉ :

- **DÉCIDE** de voter les taux ci-dessus.

14. Fongibilité des crédits en section de fonctionnement et d'investissement pour l'exercice 2025

Le Conseil Municipal est informé que consécutivement au passage, à la nomenclature comptable M57 par délibération n°18/2022 en date du 13 avril 2022, la commune d'Olméta-di-Tuda est amenée à définir une politique de fongibilité des crédits pour les sections de fonctionnement et d'investissement pour l'exercice 2025.

Ladite instruction M57 donne la possibilité à l'exécutif, sur autorisation de l'assemblée délibérante, de procéder à des virements de crédits de chapitre à chapitre au sein de la même section, dans la limite de 7.5 % des dépenses réelles de chaque section, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel.

Cette fongibilité dite asymétrique permet notamment d'ajuster, dès que le besoin apparaît, la répartition des crédits sans modifier le montant global des sections. Elle permet aussi de réaliser sans attendre des opérations purement techniques. Ces dispositions contribuent à améliorer l'efficacité de l'exécution budgétaire et la réactivité opérationnelle.

L'assemblée délibérante est informée, alors, des virements de crédits opérés lors de sa plus proche séance, dans les mêmes conditions que la revue des décisions prises dans le cadre de l'article L2122-22 du Code général des collectivités territoriales.

Ainsi, il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser le Maire à procéder à des virements de crédits de chapitre à chapitre au sein de la même section, dans la limite de 7.5 % des dépenses réelles de chaque section et à signer tout document s'y rapportant.

Le Conseil Municipal DÉCIDE À L'UNANIMITÉ :

- **D'AUTORISER** M. Le Maire à procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7,5% du montant des dépenses réelles de chacune des sections (fonctionnement et investissement) déterminées à l'occasion du budget,
- **D'AUTORISER** M. Le Maire à signer tous les documents s'y rapportant.

DIVERS

- Mme Armelle GUISSANI demande si elle peut créer son propre columbarium à côté du columbarium communal
- Ordures ménagères visite de la comcom pour déplacer les containers
- Travaux sur les routes VTF et remontée lavoir + village
- Vérifier liste des élèves + noms + facture annuelle
- Réservoirs à nettoyer
- Notaire pour VTF
- La SAFER voudrait que nous récupérions le bien présumé sans maître et que la SAFER puisse préempter
- Qualité de l'eau de baignade du pont Génois mauvaise donc baignade interdite
- Les monstres devraient revenir à la mairie

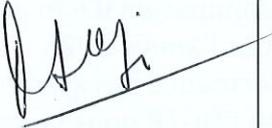
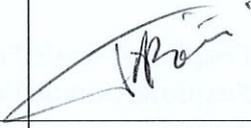
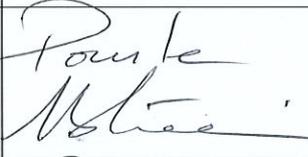
L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 17 heures 30 minutes.

TABLEAU DES SIGNATURES
pour l'approbation du procès-verbal des délibérations du conseil Municipal
de la commune d'OLMETA DI TUDA
de la séance du 15 avril 2025

Ordre du jour :

1. Nomination du secrétaire de séance
2. Décision modificative n°5 M57
3. Adoption du rapport sur le prix et la qualité du service public d'eau potable 2023
4. Adoption du rapport sur le prix et la qualité du service public d'assainissement collectif 2023
5. Redevance Consommation d'eau potable et redevance pour performance des réseaux d'eau potable pour l'année 2025
6. Redevance Performance des systèmes d'assainissement collectif pour l'année 2025
7. Mandatement du CDG2B pour la protection sociale complémentaire - Convention de participation pour la couverture du risque prévoyance des agents
8. Arrêt du projet de révision du Plan Local d'Urbanisme (PLU) et bilan de la concertation publique
9. Approbation du Compte Financier Unique 2024 du budget principal
10. Approbation du Compte Financier Unique 2024 du budget annexe du service de l'eau et d'assainissement
11. Affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2024 Budget principal
12. Affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2024 Budget annexe du service de l'eau et d'assainissement
13. Vote du budget principal et du budget annexe du service de l'eau et d'assainissement 2025
14. Vote des taux des taxes directes locales 2025
15. Vote des redevances communales 2025
16. Fongibilité des crédits en section de fonctionnement et d'investissement pour l'exercice 2025

TABLEAU DES SIGNATURES
pour l'approbation du procès-verbal des délibérations du conseil Municipal
de la commune d'OLMETA DI TUDA
de la séance du 15 avril 2025

Nom et prénom	Qualité	Signature	Procuration
AGOSTINI Pierre	Maire		
SEGUIN Pierre	Adjoint au maire		
WOHLGEMUTH Pascal	Adjoint au maire		A donné procuration à Pierre AGOSTINI
FABIANI Daniel	Adjoint au maire		
DELEUIL Marie-Dominique	Conseillère municipale		
DE MORO Charles	Conseiller municipal	absent	
MURATI Annie	Conseillère municipale		A donné procuration à Paule MAESTRACCI
MAESTRACCI Paule	Conseillère municipale	